

Commune  
de BOSGUÉRARD  
de-MARCOUVILLE  
commune déléguée  
des MONTS du ROUMOIS

Organisation d'une  
enquête publique portant  
sur la modification du  
Plan Local d'Urbanisme

1ER AVIS  
D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE

Par arrêté n° 15-2021 en date du 12 juillet 2021, le président de la Communauté de Communes Roumois Seine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Bosguérard-de-Marcouville, commune déléguée des Monts du Roumois.

L'enquête publique se déroulera du lundi 23 août 2021 à 9 h 00 au lundi 27 septembre 2021 pour une durée de 36 jours consécutifs.

A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la modification du Plan Local d'Urbanisme de Bosguérard-de-Marcouville, commune déléguée des Monts du Roumois éventuellement modifiée, sera proposé à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine.

Le président du Tribunal administratif de Rouen a désigné M. Jacky HARENT, retraité de la C.A.F, en qualité de commissaire-enquêteur.

La mairie des Monts du Roumois est désignée comme le siège de l'enquête publique. Le commissaire-enquêteur y siègera pour se tenir à disposition du public :

Lors de permanences physiques pour recevoir des observations orales ou écrites :

- le lundi 23 août 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 8 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- le lundi 27 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00

Lors de la permanence téléphonique : le vendredi 3 septembre 2021 de 9 h 00 à 11 h 00.

Les rendez-vous téléphoniques devront être pris au préalable à la mairie des Monts du Roumois (tél. 02 35 87 61 11)

Pendant la durée de l'enquête publique, la modification du Plan Local d'Urbanisme de Bosguérard-de-Marcouville, la décision de l'Autorité Environnementale, les avis de l'Etat et des Personnes Publiques Associées, les pièces administratives, une copie des mesures de publicité dans la presse, seront consultables, en version papier :

- en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30 et le vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

- dans les locaux de la Communauté de communes Roumois Seine situés au Logis à Grand-Bourgtheroulde (place Jacques Rafin, 27520 Grand-Bourgtheroulde) aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à

17 h 00.

Un poste informatique sera également mis à disposition du public en Mairie et au Logis à Grand-Bourgtheroulde. Les dossiers seront par ailleurs consultables via le site Internet de la Communauté de Communes Roumois Seine : [www.roumoiseine.fr](http://www.roumoiseine.fr).

Les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie des Monts du Roumois et dans les locaux de la Communauté de communes Roumois Seine situés au Logis à Grand-Bourgtheroulde. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur, Mairie des Monts du Roumois (Berville, 36, place de la mairie, 27520 Les Monts du Roumois).

Le public aura enfin la possibilité de transmettre ses observations par voie électronique, à l'adresse suivante : [enquetepubliquebosguerard@roumoiseine.fr](mailto:enquetepubliquebosguerard@roumoiseine.fr).

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pendant un an à la mairie des Monts du Roumois et au siège de la Communauté de Communes Roumois Seine, ainsi que sur le site Internet : [www.roumoiseine.fr](http://www.roumoiseine.fr)

Toute information complémentaire concernant le projet peut être demandée auprès du Président de la Communauté de Communes Roumois Seine. Toute personne peut obtenir à sa demande, auprès de la Communauté de Communes Roumois Seine (Le Logis, place Jacques Rafin, 27520 Grand-Bourgtheroulde), et à ses frais, les dossiers d'enquête publique.

Cet avis fera l'objet d'un affichage à la mairie des Monts du Roumois sur les panneaux affectés à cet usage, ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Roumois Seine (666, rue Adolphe Coquelin, 27310 Bourg-Achard) et au Logis à Grand-Bourgtheroulde.

Il sera aussi publié sur le site Internet [www.roumoiseine.fr](http://www.roumoiseine.fr), ainsi que dans deux journaux locaux.

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, il est demandé au public de privilégier la consultation du dossier et la transmission d'observations par voie dématérialisée, de respecter les mesures de distanciation sociale, de se désinfecter les mains avant d'accéder à la salle de permanence, de porter obligatoirement le masque, d'apporter un stylo personnel. Le commissaire-enquêteur, lors des permanences, se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne présentant des symptômes (fièvre, respiration difficile, toux,...) ou ne respectant pas les mesures de sécurité sanitaire. Le commissaire-enquêteur ne recevra qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations.